

Etat et développements des relations Suisse-UE en un clin d'œil

Etat général des relations Suisse-UE

- Derniers développements : Publication du Rapport de politique extérieure 2009 qui pose ouvertement la question d'une adhésion à l'UE (23.09), les Irlandais disent Oui à 67% au Traité de Lisbonne (02.10), visite à Bruxelles d'une délégation de parlementaires suisses emmenée par Chiara Simoneschi (4-8.10), Moritz Leuenberger déclare que la Suisse doit adhérer à l'UE (17.10), le CF présente les conclusions de sa «retraite» européenne : il exclut toute reprise automatique de l'Acquis et de son évolution mais confirme sa volonté de réévaluer la politique européenne en réponse au «postulat Markwalder» (22.10), la presse annonce le transfert à Berne d'Ulrich Trautmann (27.10), le président tchèque Vaclav Klaus signe le Traité de Lisbonne (04.11), la Suisse n'est pas invitée aux commémorations officielles de la chute du Mur de Berlin (09.11), Walter Stoffel estime qu'il faut se reposer la question d'une adhésion à l'UE d'un point de vue économique, la Suisse étant aujourd'hui «en train de bricoler quelque chose qu'elle aurait eu il y a 15 ans déjà en adhérant à l'EEE ou à l'UE» (10.11), Thomas Zeltner explique que la vaccination contre la grippe A/H1N1 débutera avec retard parce que la Suisse n'a pas eu accès aux informations de l'Agence européenne des médicaments (10.11), Michael Reiterer met en garde contre des complications et ralentissements suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (15.11), Micheline Calmy-Rey déclare que «les Vingt Sept commencent à en avoir marre des demandes particulières de la Suisse» et que la voie bilatérale «est de plus en plus ardue» (17.11), les 27 désignent le démocrate-chrétien belge Herman Van Rompuy et la socialiste britannique Catherine Ashton aux postes de Président et de «Ministre des Affaires étrangères» de l'UE (19.11).
- Prochains développements : Entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (01.12), nouvelle prise de position européenne des cantons (janvier), réévaluation des instruments de politique européenne en réponse au «postulat Markwalder» (début 2010), débat sur le Rapport de politique extérieure 2009 et sur la réponse au «postulat Markwalder» au Parlement (session de printemps 2010), publication du Rapport de sécurité (printemps 2010).
- *Commentaire : Après des années de relative paralysie, le rythme est en passe de s'accélérer au sein de l'UE. Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, les décisions à la majorité se généraliseront. L'Acquis communautaire se développera plus rapidement et la pression sur la Suisse pour qu'elle s'y adapte, dans le cadre des accords bilatéraux qu'elle négocie en ce moment et des anciens accords, ira croissante. En parallèle, la création d'un service diplomatique européen impliquera la fixation de priorités dans les relations avec les Etats tiers. L'ambassadeur Reiterer a récemment déclaré que le nouveau «Ministre des Affaires étrangères» européen ne manquerait certainement pas de travail. A côté des enjeux stratégiques liés aux relations avec la Russie, la Chine ou l'Inde, on peut ainsi se demander quel sera le temps que ses services pourront (ou voudront) consacrer à la nano-gestion de mini-problèmes avec la Suisse. Enfin, le rééquilibrage entre les institutions européennes qui découle du Traité de Lisbonne n'est pas favorable à la Suisse : elle n'a actuellement aucun accès au Parlement européen dont les compétences et l'influence politiques viennent d'être démultipliées.*

Fiscalité de l'épargne (accords bilatéraux sur la fiscalité de l'épargne et sur la fraude fiscale, renégociation de CDI, révision de directives européennes)

- Etat du dossier: La Suisse est retirée de la liste grise de l'OCDE suite à la signature de la 12^{ème} CDI (25.09), le projet d'imposition à la source (Rubik) laisse l'UE sceptique, l'Ambassadeur Reiterer argue que la tendance internationale est à la transparence (8.10), le Luxembourg et l'Autriche s'opposent à l'octroi d'un mandat à la Commission pour négocier l'échange d'informations dans le cadre d'un nouvel accord fraude avec la Suisse, Andorre, Saint Marin et Monaco (20.10), l'Italie proteste contre la Suisse, dont les pratiques violeraient l'accord sur la fiscalité de l'épargne (20.10), l'Italie établit un lien entre l'accord sur la fiscalité de l'épargne et le litige sur la fiscalité des entreprises (28.10), des discussions exploratoires sur la révision de l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne commencent (29.10), HR Merz change d'avis et plaide pour que toutes les nouvelles CDI soient soumises au référendum facultatif (31.10), HR Merz gèle les négociations en vue d'une CDI avec l'Italie (1.11), l'ancien Procureur général du Tessin, Paolo Bernasconi, affirme que la Suisse «a violé de façon systématique et organisée» l'accord bilatéral sur la fiscalité de l'épargne et qu'elle «n'a payé qu'un cinquième environ des redevances qu'elle aurait dû verser» (Le Temps, 3.11), le CF met sur pied un groupe de travail appelé à trouver des solutions au litige fiscal avec l'Italie (4.11).
- Prochaines étapes: Message du CF concernant les CDI (novembre), réunion de l'ECOFIN en vue de la conclusion d'un paquet sur l'entraide administrative fiscale (2.12, l'ordre du jour sera probablement connu le 25.11), fin de l'amnistie fiscale en Italie (31.12).
- *Commentaire: Sur le fond, l'ambassadeur Jacques de Watteville, en poste à Bruxelles, a récemment déclaré publiquement que la Suisse aurait mieux pu défendre le secret bancaire comme membre de l'UE. En effet, en 2000, au sommet européen de Feira, elle aurait eu la possibilité par son vote d'empêcher l'abandon de la directive Monti, qui permettait de faire coexister le système d'impôt à la source et l'échange automatique d'informations. Sans prendre ici position sur le secret bancaire, il convient d'admettre que la Suisse aurait davantage d'influence au sein de l'UE qu'en faisant cavalier seul. (Agefi, 27.10)*

Fiscalité des entreprises (Accord de libre échange de 1972)

- Etat du dossier : Dans le cadre d'une réunion du groupe AELE du Conseil des ministres, la France et l'Allemagne maintiennent que les efforts de la Suisse vont dans la bonne direction mais ne suffisent pas et que seul un répit provisoire pourrait être accordé à Berne (15.09), le groupe AELE rejette pour la 3^{ème} fois depuis la fin juin un projet de déclaration de la Commission (30.09), le sujet de la fiscalité des entreprises n'est pas abordé lors de la réunion de l'ECOFIN (20.10), à l'occasion du Joint ECOFIN, HR Merz affirme qu'une solution se concrétisera au début 2010 (10.11), HR Merz affirme que seule l'Italie bloque désormais une déclaration de la Commission qui assurerait à la Suisse que sa réforme de la fiscalité des entreprises remplit les exigences de l'UE (11.11).
- Prochains développements : Réunion de l'ECOFIN (2.12, l'ordre du jour sera connu dès le 25.11), ouverture d'une procédure de consultation sur la troisième réforme de la fiscalité des entreprises (janvier 2010 ?).
- *Commentaire : Actuellement, le problème se trouve moins du côté de l'UE (la Commission européenne soutient les démarches de la Suisse en vue d'un « cessez-le-feu »), mais bien plus du côté des Etats membres tels que l'Allemagne, la France et l'Italie. C'est sur eux que doivent désormais se concentrer les efforts de la Suisse. En tant que non membre de l'UE, la Suisse se prive de nombreuses opportunités pour soigner ses contacts avec les représentants des Etats membres. Elle n'était par exemple pas invitée aux festivités de Berlin, le 9 novembre,*

et elle ne participe pas aux rencontres régulières entre les ministres et chefs d'Etats et de gouvernements. Ce sont là autant d'occasions ratées.

Accord de libre-échange agricole (ALEA) et santé publique

- Derniers développements : Les Verts suisses adoptent une résolution confirmant leur opposition au projet d'ALEA dans sa forme actuelle (19.09), contrairement au CN, le CE accepte la réserve de financement pour des mesures d'accompagnement (24.09), dépôt d'une motion du groupe UDC (09.3888) demandant l'interruption immédiate des négociations en vue d'un ALEA (24.09), fondation de l'Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort (ASSAF-Suisse) dans le but de faire échouer l'ALEA au stade parlementaire (20.10), round de négociations à Bruxelles sur les modèles et délais transitoires (21.10), des paysans jurassiens jettent leurs bottes sur Doris Leuthard (23.10), Christophe Darbellay lance un ultimatum au 1.09.2010 pour conclure un accord à l'OMC (27.10), l'UDC adopte une résolution exigeant l'arrêt immédiat des négociations avec l'UE et l'exclusion du domaine agricole des négociations à l'OMC (31.10), Thomas Zeltner et l'OFS insistent sur la nécessité de collaborer avec l'UE en matière de santé publique (10.11), Didier Burkhalter déclare vouloir évaluer une collaboration avec l'Agence européenne des médicaments (12.11), le CF propose de rejeter la motion 09.3888 de l'UDC (18.11), les délégués de l'USP se prononcent à l'unanimité moins une voix pour l'abandon des négociations, indiquant qu'ils combattront «de toutes leurs forces» un éventuel accord (19.11), les délégués de Bio Suisse confirment leur position : ils ne se décideront pour ou contre un ALEA que lorsque le contenu d'un accord sera connu (19.11).
- Prochaines étapes : Poursuite des discussions au niveau des experts entre la Suisse et l'UE (actuellement en cours), dépôt d'une initiative parlementaire par le CN Rudolf Joder (UDC/BE) sur la base de l'article 28 de la loi sur le Parlement demandant un vote de principe sur l'ALEA avant l'aboutissement des négociations (session d'hiver), conférence ministérielle de l'OMC (30.11-02.12), élimination des divergences au CN sur les mesures d'accompagnement (session de printemps 2010 ?).
- *Commentaire : La création d'un lobby anti-ALEA, l'ASSAF-Suisse, doit être prise très au sérieux. Car l'échec du référendum contre Cassis-de-Dijon doit avant tout être mis sur le compte de faiblesses organisationnelles. La mise en réseau d'organisations importantes, telles que AGORA, GalloSuisse, Bäuerliches Zentrum Schweiz, Fenaco, la Fédération des producteurs suisses de lait, la Fédération des producteurs de céréales, Fruit-Union Suisse, Prométerre, l'Union maraîchère suisse ou encore l'Union suisse des paysans pour ne nommer que quelques unes d'entre elles laisse envisager la définition de stratégies plus percutantes ainsi que leur mise en œuvre plus professionnelle. De quoi en tous les cas inciter les partisans d'un ALEA à redoubler d'efforts. Et, le cas échéant, à plancher sur des alternatives. Ironiquement, l'ASSAF-Suisse indique sur son site internet que «du point de vue économique, l'adhésion à l'UE serait probablement préférable à un ALEA pour l'agriculture et le premier échelon de la transformation», allant même jusqu'à relever que cette hypothèse «tient également compte du fait que la Suisse est obligée de reprendre toujours plus l'acquis communautaire sans pouvoir donner son avis.»*

En bref

- **Atalante** : Le Conseil national a définitivement refusé la participation de la Suisse à l'opération, par 102 voix contre 81 et 10 abstentions (24.09). L'UE a pris connaissance de cette décision négative. Officiellement, la décision d'un „Etat souverain“ ne fait pas l'objet de commentaires. Mais en coulisses, on n'est pas enthousiaste. Et ce d'autant plus que la mission doit être prolongée et étendue à un plus grand territoire.
- **Cassis de Dijon** : Le référendum n'a pas abouti (1.10). Il manquait quelque 5'000 signatures, une partie des signatures récoltées n'a en outre pas pu être validée à temps.
- **Electricité** : Le dossier de l'électricité montre de manière emblématique les difficultés de la voie bilatérale. Alors que les négociations traînent depuis deux ans, sans résultat, les règles européennes ont profondément changé et il faudra probablement adapter le mandat de négociation. L'UE applique de manière conséquente les principes définis le 8.12.2008 : parallélisme, reprise de l'Acquis communautaire et de son évolution et application uniforme de cet Acquis sur la base de la jurisprudence de la CEJ.
- **«Règle des 24 heures»**: Résultats de la procédure de consultation (5.10): l'accord est soutenu par les partis et l'économie, le PS et l'UDC critiquent le manque de codécision pour le développement de l'accord. Depuis le 1.07, l'accord est provisoirement en vigueur.
- **Schengen**: Alors que le CF vient d'adopter son message concernant l'introduction des données biométriques dans les titres de séjour pour étrangers (18.11), plusieurs développements de l'Acquis Schengen doivent être repris par le Parlement : règlement VIS (09.051, CE le 23.11), protection des données à caractères personnelles (09.073, CN le 26.11), modification de la Loi sur les armes (09.044, CN le 26.11, CE le 3.12). On apprend également que la Commission européenne va probablement lever l'obligation de passeport dès le 01.01.2010 à la Macédoine, la Serbie et le Monténégro: les citoyens de ces pays pourront voyager sans Visa pour un séjour de moins de 3 mois dans l'espace Schengen.
- **Cohésion**: A l'instar du CN lors de la session d'automne, la CPE-CE a accepté une contribution de 257 Millions de francs à la Bulgarie et à la Roumanie (09.055, 10.11). Le CE traitera de cet objet le 7.12.
- **Services financiers**: Le PLR a déposé une motion „Accès au marché des services financiers“ (09.3811) lors de la session d'automne (23.9) chargeant le CF de proposer à l'UE d'ouvrir des négociations dans le domaine des services financiers afin d'assurer l'accès réciproque au marché des services financiers transfrontaliers. En mars 2008, le CF avait annoncé qu'il prendrait une décision de principe sur cette question ; sa décision est toujours en attente.
- **Formation**: L'accord sur la participation de la Suisse aux programmes européens d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse jusqu'en 2013 a été paraphé le 6.08 (09.071). Le CN doit se prononcer le 10.12. Dans le cadre des 10 ans de la réforme de Bologne, une analyse approfondie des buts et des faiblesses, de même que des mesures d'amélioration devraient être envisagées. Le CE traitera du postulat David Eugen (09.3961) le 9.12.
- **Libre circulation des personnes** : Un jour avant le 20^{ème} anniversaire de la chute du Mur (!), Christophe Blocher annonce qu'il souhaite dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes.